

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Fonction publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2022_800

OBJET : ARRÊTÉ ACCORDANT LA PROTECTION FONCTIONNELLE À UN FONCTIONNAIRE

Le maire de Givors,

Vu les articles L134 et suivants du Code de la fonction publique,

Vu le procès verbal de dépôt de plainte n°2022/002817 du 1^{er} novembre 2022,

Vu le courrier en date du 16 novembre 2022 par lequel Monsieur Christopher Brebion sollicite la protection fonctionnelle,

Considérant que durant son service le lundi 31 octobre à 18h00, alors en patrouille, Monsieur Brebion a été victime de faits constitutifs de menaces envers une personne dépositaire de l'autorité publique,

Considérant que l'auteur des faits a été interpellé, qu'une plainte a été déposée par monsieur Brebion et que le mis en cause sera jugé le 13 décembre 2022,

Considérant que la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime,

ARRÊTE

Article 1 : La protection fonctionnelle de la commune est accordée à monsieur Christopher Brebion dans le cadre de la procédure pénale engagée.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté par :

- publication sur le site internet de la ville de Givors,
- notification à l'intéressé.

Article 3 : La commune prendra en charge l'ensemble des frais inhérents à cette procédure.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le 8 décembre 2022,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

PROCES-VERBAL

PV n° 00629/2022/002817

COMMISSARIAT DE POLICE DE
GIVORS, RUE PIERRE SEMARD
69701 GIVORS
Tel : 04 72 49 26 50
Code INSEE : 69091

P. V. : n°2022/002817

AFFAIRE :
C/OSMANI YANIS
MENACE ENVERS PERSONNE
DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE
PUBLIQUE

OBJET :
PLAINTE
POLICE MUNICIPALE

L'an deux mil vingt deux,
Le premier novembre, à une heure vingt trois

Nous, ELISABETH DUFOUR
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction Givors

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence Givors

--- Nous trouvant au service,
--- Agissant en matière de flagrance,
--- Vu les articles 53 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Constatons que se présente un agent de La police Municipale de Givors qui nous déclare avoir été victime d'émence par le nommé OSMANI Yanis.--
Monsieur BREBION christopher né le 07/08/1995 à BOULOGNE-SUR-MER (PAS DE CALAIS), de nationalité FRANCAISE, POLICIER MUNICIPAL, demeurant PL JEAN JAURES à GIVORS 69700 (RHONE)
Précisions : Agent de Police Municipale, Autres coordonnées : 06-99-83-93-24
--SUR LES FAITS.--
---Le 31/10/2022 vers 18h00 je patrouillais avec mon collègue JASSERANS Michael dans notre véhicule sérigraphié.---
---je vous précise que je suis conducteur.--
---Nous nous trouvions dans le centre ville de Givors quand nous constatons un groupe de plusieurs individus sur la place Camille Vallin.---
---Un des individus place ses deux vers sa bouche et s'adresse à nous en hurlant."ON VA VOUS ENCULER CE SOIR".--
---Vers 18h05 rue Sainr Gerald le même individu nous fait signe et nous crie oh arrêtez.vous.--
---Nous arrêtons à sa hauteur j'entrouve la fenêtre coté passager.---
---L'individu nous retrorque"alors vous ne voulais pas ouvrir plus que ça vous avez peur.---
---L'ndividu s'adresse a moi particulièrement avec un ton menaçant" JE T'AI VU A BRIGNAIS CENTRE TOI , JE T'AI VU AVEC TA FEMME C'EST BIEN MAINTENANT JE SAIS A QUOI ELLE RESSEMBLE. "JE SAIS TRS BIEN QUE C'ETAIT TOI , JE SAIS OU VOUS HABITEZ ET JE SAIS A QUOI ELLE RESSEMBLZ TA FEMME JE VAIS POUVOIR VOUS RECROISER C'EST BIEN.---
---Reconnaissons l'individu comme étant MR OSMANI Yanis demeurant 36 rue Léon Gambetta 69700 Givors, nous le connaisosn très bien car nous le crroisons réguliérment sur la place camille vallin et place du Suel lors de nos différentes patrouilles.---
---Je dépose plainte contre le nommé OSMANI Yanis pour les faits relatés.--
---Je prend acte que je serai avisé des suites de ma plainte par le Procureur De La République si l'auteur identifié conformément à l'article 15-3 alinea 3 du code De Procédure Pénale.---
---Je n'ai plus rien à déclarer.---
---Après lecture faite personnellement la victime persiste à signer avec nous le présents..
LE POLICIER MUNICIPALE

Ville de Givors





Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

Place Camille Vallin

69700 – Givors

Le 16 Novembre 2022

Objet : Demande de protection fonctionnelle

Monsieur le Maire,

Durant mon service le lundi 31 octobre 2022 à 07h00, j'étais en mission de patrouille secteur centre-ville pour les évènements de la fête d'halloween.

A 18h00 constatons un groupe de plusieurs individus dont le mis en cause se situant sur la place Camille Vallin, le mis en cause entoure sa bouche avec ses mains et s'adresse nous en nous outrageant et nous menaçant.

A 18h05 le mis en cause nous fait signe et se rapproche de notre véhicule et me menace directement.

Je vous informe avoir déposé plainte le 01/11/2022 ; le mis en cause est convoqué à la MJD de Givors le 13/12/2022 à 15h30.

Dans ces conditions, je vous sollicite afin de bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

En vous remerciant de la réponse que vous pourrez m'apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Christopher BREBION





GIVORS

RAPPORT N° 202200 0122

Nature du Délit :
MENACE ENVERS PERSONNE
DEPOSITAIRE DE L'AUTORITE
PUBLIQUE. prévu art. 433-3 du
C.Pénal.

Identité du mis en cause :

Nom : OSMANI
Prénoms : Yanis
Domicile : 36 RUE LEON
GAMBETTA
69700 GIVORS

Destinataires :

- Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
Territorialement compétent
- Monsieur le Maire
- Chef de Service de la Police
Municipale
- Archives de la Police Municipale

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLOX

ID : 069-216900910-20221208-AR2022_800-AR

RAPPORT DE DELIT

L'an deux mille vingt deux, le trente et un du mois d'octobre,

Nous soussigné(s), Brigadier-Chef Principal JASSERAND Michael
Gardien BREBION Christopher

Agents de Police Judiciaire Adjoints, agréés et assermentés, en
résidence à la Mairie de GIVORS

En fonction à la Police Municipale de GIVORS

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de
Monsieur le Maire de GIVORS

Vu les articles 21, 21/2°, 21-1, 21-2, 73 et 429 du Code de Procédure
Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales

Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

PREAMBULE

Le trente et un octobre deux-mille-vingt-deux, effectuons une mission
générale de sécurisation du centre-ville à bord de notre véhicule
sérigraphié.

CONSTATATIONS

A 18h00, lors de notre passage sur la rue Saint-Gérald en direction de
la rue Léon GAMBETTA, constatons un groupe de plusieurs individus
se situant sur la place Camille Vallin, l'un des individus présents
entoure sa bouche avec ses mains et s'adresse à nous à haute voix "
on va vous enculer ce soir".

A 18h05, lors de notre passage sur la rue Saint Gérald en direction de
la rue Joseph FAURE, le même individu nous fait signe et nous crie "
oh arrêtez-vous".

Arrêtons le véhicule à hauteur de l'individu et ouvrons la fenêtre à
mi-hauteur, l'individu nous rétorque alors " vous ne voulais ouvrir plus
que ça, vous avez peur ?", ensuite l'individu s'adresse à nous sur un
ton menaçant en désignant particulièrement l'agent BREBION
Christopher " je t'ai vue à Brignais centre toi, je t'ai vue avec ta
femme, c'est bien maintenant je sais à quoi elle ressemble", " je sais
très bien que c'était toi, je sais ou vous habitez et je sais à quoi elle
ressemble ta femme, je vais pouvoir vous recroiser c'est bien".

Reconnaissons l'individu comme étant monsieur OSMANI Yanis
résident au 36 rue Léon GAMBETTA à Givors.

Nous croisons monsieur OSMANI de manière régulière lors de nos
patrouille sur la place Camille Vallin ainsi que sur la place du Suel à
Givors.

MESURES PRISES

A 18h25 prenons contact avec l'Officier de Police Judiciaire
Territorialement Compétent BOES Laëtitia, l'informons des faits.
Ville de Givors

SUR LES FAITS

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 069-216900910-20221208-AR2022_800-AR

Madame BOES nous demande de rédiger le présent compte rendu et de le transmettre au Commissariat de Police nationale de Givors/Grigny.

CLOTURE

Nous faisons retour à notre unité et procédons à la rédaction du présent rapport.

Fait et clos à Givors
Le 31/10/2022

Les Agents de Police Judiciaire Adjointes



2022 | 2017

**CONVOCAZIONE POUR RAPPEL
A LA LOI OU AVERTISSEMENT**

Nous, AURELIE DEVILLE
GARDIEN DE LA PAIX
En fonction Givors

AGENT DE POLICE JUDICIAIRE en résidence Givors
Agissant sur instructions de Monsieur le Procureur de la République de LYON

En application des articles 40 et suivants du Code de procédure pénale,

Avisons :

Monsieur OSMANI Yanis

né le 06/07/1999 à GIVORS (RHONE), de nationalité FRANCAISE, fils de OSMANI Ahmed et de BOUDEN Massika, EMPLOYE, demeurant 36, RUE GAMBETTA à GIVORS 69700 (RHONE)

Précisions : 2 ème étage, chez sa mère

Qu'il lui est reproché :

D'avoir à GIVORS, (RHONE), le 31/10/2022, en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription, par <paroles, gestes ou menaces/écrits ou images de toute nature non rendus publics/l'envoi d'objets quelconques> de nature à porter atteinte à <sa/leur> dignité ou au respect dû à <sa/leur> fonction, outragé BREBION Christopher, dépositaire de l'autorité publique, dans ou à l'occasion de l'exercice de <ses/leurs> fonctions, en l'espèce en "on va vous enculer ce soir".

Faits prévus par :

ART.433-5 AL.2, AL.1 C.PENAL.

Réprimés par :

ART.433-5 AL.2, ART.433-22 C.PENAL.

Code Natif : 07886/JUC/DELIT PENAL

Lui notifiions qu'il est convoqué sur décision de Madame CAUMONT Marie, SUBSTITUT DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE près le TJ LYON en vue d'un rappel à la loi ou avertissement,

le 13/12/2022 à 15 heures 30,

auprès de :

Maison de Justice et du Droit de GIVORS

06 Rue Jacques Prévert

69700 GIVORS.

Que s'il ne défère pas à la présente convocation, des poursuites pénales pourront être exercées à son encontre.

Qu'il lui est remis copie du présent procès verbal de convocation.

La personne comparant signe avec nous et nous lui remettons copie de la présente convocation.

Fait à GIVORS, le 15/11/2022

L'intéressé,

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE,

**PARQUET DU
PROCURATEUR DE LA REPUBLIQUE DE LYON**
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LYON 67 RUE SERVIENT 69433 LYON
03

téléphone : 04 72 60 70 12

AVIS A VICTIME

Monsieur BREBION christopher

né le 07/08/1995 à BOULOGNE-SUR-MER (PAS DE CALAIS), de nationalité FRANCAISE, fils de BREBION JEAN MARC et de BAICHE CHRISTELLE, POLICIER MUNICIPAL, demeurant : PL JEAN JAURES à GIVORS 69700 (RHONE)

Précisions : Agent de Police Municipale

Reconnait avoir été informé que l'affaire le concernant, suivie contre :
OSMANI Yanis

sera évoquée à la MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE GIVORS, devant Monsieur le délégué du Procureur qui se tiendra le :

13/12/2022, à 15 heures 30

à l'adresse suivante 06 rue Jacques Pévert 69700 GIVORS

Fait à GIVORS, le 15/11/2022

L'intéressé,

L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE,

AVISE LE 15/11/2022 PAR TELEPHONE



